NUMERO XXXVI.

NOUVELLES POLITIQUES,

publiées à LEYDE, le 6. Mai 1803.

De PÉTERSBOURG, *le* 13. *Avril.*

LE Colonel *Colbert*, envoyé à cette Cour par le *Premier-Conſul* de *France*, à l'occaſion des armemens de l'*Angleterre*, n'a été rendu à ſa deſtination que depuis avant-hier. Après avoir accompagné le Général *Duroc* à *Berlin*, il a dû mettre près de trois ſemaines à faire le voyage de-là à *Pétersbourg*, ayant été retardé en route par indiſpoſition. Auſſi-tôt ſon arrivée en cette Réſidence, le Miniſtre de *France*, Général *Hédouville*, a été conduit chez le Grand-Chancelier, Comte de *Woronzow*, avec lequel ils ont conféré. Déjà cette première entrevuë a été longue, & a donné une grande idée de l'importance de la miſſion du Colonel *François*. Heureuſement pour le *Nord* de l'*Europe*, les apparences de Guerre entre la *Ruſſie* & la *Suède* s'affoibliſſent de plus en plus, ſi déjà elles n'ont pas diſparu tout-à-fait. Il paroît, qu'on a reçu à cette Cour, de la part de celle de *Stockholm*, des explications très-conciliantes, & de nature à effacer des impreſſions fâcheuſes. Au moins, la perſuaſion eſt générale, que les différends ſur la démarcation des limites en *Finlande* ſeront arrangés à l'amiable, ſans recours aux armes.

Le Comte de *Tatiſchtſcheff* eſt ſur le point de partir pour *Naples*, afin d'aller y réſider comme Envoyé *Ruſſe*, à la place du Comte d'*Italinsky*, qui vient de ſuccéder à *Conſtantinople* au Général *Tamara*.

EXTRAIT *d'une Lettre de* VIENNE *du* 20. *Avril.*

„ Tout l'arrangement des affaires *Allemandes* ſubit en ce moment la dernière révision de cette Cour, étant ſoumis à la ſanction de l'Empereur comme Chef-Suprême de l'*Empire*. L'importance de la choſe, & les objections déjà faites à *Ratisbonne* de la part de Sa Majeſté Impériale, préſageoient naturellement de la lenteur dans l'examen du Plan conclu, & enfin une Ratification avec des réſerves. Le Gouvernement *François* ſur-tout, ne s'y trompant point, n'a pas plutôt ſçu le *Concluſum* définitif de la Diète prêt à être préſenté à la ſanction de l'Empereur, qu'il a redoublé d'efforts près de ce Monarque, pour abréger les délais & prévenir les reſtrictions. Le premier but ſera probablement atteint, autant qu'on avoit pu l'eſpérer; l'événement doit apprendre encore, s'il pourra en être de même du ſecond. La Chancellerie de l'*Empire* eſt occupée de la rédaction du Décret de Ratification Impériale du *Concluſum* de la Diète; & ce Décret de Ratification verra ainſi ſous peu le jour, à moins de quelque nouveau retardement. Il eſt connu, que les nuages, raſſemblés dans une autre partie de l'*Europe*, ont été invoqués adroitement ici par les Médiateurs des Négociations de *Ratisbonne*, pour applanir les derniers obſtacles à leurs projets. Cet art peut avoir réuſſi en quelque manière; mais, ce qui importoit plus aux Etats *Autrichiens*, aucune invitation, qui pût les envelopper dans la querelle entre la *France* & l'*Angleterre*, n'a eu le moindre ſuccès. Ainſi la prudence a fait refuſer au Gouvernement *Britannique* la demande de lui céder un nombre d'Officiers & Soldats de l'excellent Corps de Bombardiers & Canonniers, qui a ſervi ſur les Flottilles Impériales ſous les ordres du Colonel *Anglois*, *Williams*."

ARTICLES *de* VIENNE, *publiés en* France.

„ *De* VIENNE, *le* 9. *Avril.* — L'Empereur vient d'autoriſer le Chef du Miniſtère de la Guerre, l'Archiduc *Charles*, à introduire dans les différents Départemens de l'Adminiſtration le même ordre, qu'il a établi avec tant de ſuccès dans le Département Militaire, & dont l'objet principal eſt de ſimplifier l'enſemble & d'accélérer la marche des affaires. Son Alt. Royale a reçu, en conſéquence, les Pouvoirs les plus illimités, avec la faculté de s'adjoindre lui-même, pour cet effet, les Hommes les plus capables. Pendant que l'Archiduc *Charles* ſera occupé de ce travail important, ſon Frère, l'Archiduc *Jean*, préſidera momentanément le Conſeil de Guerre. "

„ *Du* 13. *Avril.* — Le Gouvernement *Autrichien* s'occupe actuellement avec beaucoup d'activité de l'examen des diſpoſitions du *Concluſum* de la Diète, contenant la répartition des Indemnités en *Empire*. Com-

me le Vice-Chancelier, Comte *Louis de Cobentzel*, eſt attaqué de la goutte, le Miniſtre-d'Etat, Comte de *Collorédo*, donne tous ſes ſoins au dit objet; & l'Empereur en perſonne paſſe pluſieurs heures par jour à la Chancellerie de l'*Empire*, pour prendre connoiſſance par lui-même de toutes les Pièces y relatives. Il a été, dit-on, répondu à la Note, par laquelle l'Ambaſſadeur de *France* inſiſtoit ſur une Ratification prompte & générale du *Concluſum*, " qu'il „ n'y auroit d'autre délai que celui qu'exi„ geoit ſon examen, & qu'on ne prévoyoit „ point qu'il dût s'élever à cet égard au„ cune difficulté. "

„ Le bruit de la rentrée de Mr. de *Thugut* au Miniſtere, qu'on avoit répandu dans des intentions peu conformes à celles, que le Cabinet Impérial ne ceſſe de manifeſter, eſt entièrement deſtitué de fondement. Notre Cour a définitivement refuſé toutes les offres, qui lui ont été faites de la part de l'*Angleterre*, & Mr. de *Thugut* reſtera en *Hongrie*, où il vit retiré depuis ſon éloignement des affaires. Le Capitaine *Anglois*, *Williams*, qui a commandé, dans la dernière Guerre, les Flottilles *Autrichiennes* ſur les Lacs de *Conſtance* & de *Zurich*, quitte le ſervice de Sa Maj. Impériale, avec le titre de Colonel & une Penſion conſidérable."

„ *Du* 16. *Avril.* — Outre la Note, qui a été adreſſée au Cabinet Impérial par l'Ambaſſadeur de *France*, pour demander la ratification prompte & entière du *Concluſum* définitif de l'*Empire* dans l'affaire des Indemnités, le Citoyen *Champagny* a préſenté, ces jours-ci, à cette Cour une ſeconde Note, qui concerne l'Iſle de *Malte*. "

De RATISBONNE, *le* 22. *Avril.*

Une Lettre du Vice-Chancelier Impérial de *Cobentzel* au Co-Commiſſaire de l'Empereur, Baron de *Hügel*, vient d'annoncer la prochaine arrivée de la Ratification du dernier *Concluſum* de la Diète. Celle-ci a reçu communication des trois Notes, adreſſées le 18. de ce mois par les Miniſtres *François* & *Ruſſe* à la *Députation:* Voici encore la teneur de celle ſur le rang des nouveaux Electeurs de *Würtemberg*, *Bade* & *Heſſe-Caſſel* entre eux.

„ En propoſant à la *Députation-Extraordinaire* de l'*Empire*, le 11. Février dernier, l'alternat entre trois des nouveaux Electeurs au Collège Electoral, d'après les Strophes établies au Collège des *Princes*, la Médiation n'a eu d'autre objet que de prévenir les difficultés, qui auroient pu bientôt préjudicier à l'activité de la Diète. Le Sous-ſigné a vu avec peine, qu'il s'eſt élevé des doute[illegible] rang des trois Electeurs entre eux [illegible] Collège Electoral. Il s'empreſſe de dé[illegible] que la Médiation n'a pas entendu en [illegible] la parfaite égalité dans les différentes [illegible]ctions & dans les différentes circonſt[illegible] étrangères aux délibérations de la Diè[illegible] prie la *Députation* de faire mention [illegible] Protocolle de cette explication, & de l[illegible] dre notoire. "

EXTRAIT des Nouvelles de PA[illegible]
jusqu'au 10. Floréal (30. *Avril*[illegible]

„ La Seſſion du *Corps-Légiſlatif*, [illegible] été ouverte il y a près de deux mois [illegible] mi, paroît toucher à ſon terme. C[illegible] donné lieu hier, dans le ſein de cett[illegible] ſemblée, à une Motion d'ordre, rel[illegible] ment à l'élection d'un *Grand-Officier* [illegible] *Légion d'honneur* parmi les *Légiſlateurs*[illegible] Citoyen *Champion*, du *Jura*, rappella[illegible] Collègues du *Corps-Légiſlatif*, qu'au [illegible] mencement de la Seſſion cette nomin[illegible] avoit été ajournée, dans l'attente de [illegible] remplacer par le *Sénat-Conſervateur*, [illegible] la fin des Séances, le cinquième des [illegible] bres ſorti cette année: Cet eſpoir lui [illegible] bloit être évanoui; il propoſa donc de[illegible] céder au choix en queſtion dès le [illegible] main, pour que l'organiſation de la *[illegible] d'honneur* pût être complette le 1. *[illegible] miaire* an 12. ſuivant la Loi, & pour [illegible] le Gouvernement ne fût pas obligé de [illegible] voquer extraordinairement le *Corps-Lé[illegible] tif* a cet effet. Cependant la néceſſité [illegible] la convenance de la propoſition n'étoi[illegible] pas auſſi ſenſibles aux autres Membres. [illegible] Citoyen *Savary* avança, que parmi les [illegible] didats, préſentés déjà pour le *Corps-[illegible] giſlatif* au *Sénat* par la plûpart des C[illegible] ges-Electoraux, il y avoit des Hom[illegible] très-diſtingués, qui méritoient d'être [illegible] en conſidération; qu'au reſte le Gouv[illegible] ment, s'il jugeoit qu'il fût convenable [illegible] s'occuper en ce moment de l'élection [illegible] poſée, en inſtruiroit ſans doute l'A[illegible] blée par un Meſſage; qu'ainſi il falloit ajo[illegible] ner encore la Motion. Un autre Légi[illegible] teur, *Lombard Tarado*, demanda la con[illegible] nuation de la diſcuſſion en Comité-G[illegible] néral, & l'Aſſemblée y conſentit. En co[illegible] ſéquence l'affaire, à laquelle on pare[illegible] avoir attaché quelque importance, ſoit [illegible] elle-même, ſoit à cauſe de queſtions inc[illegible] dentes, a été débattuë en ſecret à la [illegible] la Séance. Ces débats ſont ignorés [illegible] qu'ici; mais certainement leur réſultat n'[illegible] pas été conforme à la Motion: Celle-[illegible] tendoit à ouvrir aujourd'hui le ſcrutin [illegible] la nomination déſirée; & le *Corps-Légi[illegible]*

a fixé hier sa première Séance suinte à après-demain. "

Les dernières opérations administrati- du Gouvernement, qui peuvent fixer ttention de l'Etranger, ne sont pas en nd nombre. Un Arrêté du 28. du mois nier a fait quelque changement à l'orgaation du Gouvernement de l'Isle de *Tago*, en vertu duquel il n'y aura point de préfet Colonial dans cette Colonie, mais sa place un Chef d'Administration. A *Pa*la nouvelle Garde Municipale, qui corpond à l'ancien Guet à pié & à cheval, nt d'être organisée; tous les Officiers sont nommés; le Citoyen *Gouget* la comnde. D'après une Lettre, adressée par Ministre de la Guerre aux Préfets, le ouvernement désire, que tous les Départmens concourent à compléter les Corps, i composent sa Garde: Le Ministre ajoue que dans chaque Arrondissement Comnal il pourra être pris, à cet effet, qua- Hommes ayant fait la Guerre: Les Li- des Militaires congédiés, qui aspireront entrer dans la Garde, seront envoyées à ris. De deux autres Circulaires du mêe Ministre, l'une borne au présent mois, our dernier délai, l'*Amnestie* offerte aux ciens Réquisitionnaires déserteurs, la se- nde ordonne la poursuite sévère des Emucheurs, qui dans quelques Départemens ut des enrôlemens clandestins pour le serce étranger. — *Cinq p. c. cons.* 53. Fr. "

De BRUXELLES, *le* 11. Floréal (1. *Mai.*)

Il y a de nouveau de l'incertitude par pport à l'époque du voyage du *Premier-onsul* dans ces Départemens & dans ceux *Rhin*. Les Négociations avec l'*Angle*erre paroissent devoir retenir *Bonaparte* à *t. Cloud*, plus long-tems qu'on ne s'y étoit tendu. Cependant l'activité des préparafs pour la réception du Chef-Magistrat diminuë point dans ces Départemens, de nouvelles Contrées sont appellées à suivre l'exemple. Jusqu'ici on n'avoit as encore fait des dispositions semblables *Aix-la-Chapelle*, à *Cologne*, à *Bonn*, à *oblence*, ni ailleurs dans le Département de la *Roer*. Le Préfet de ce Département été informé officiellement, que le *Pre-ier-Consul* visitera les dites Villes, en se endant de la *Belgique* à *Mayence* & à *Stras-ourg*; il a communiqué cette Nouvelle, r une Lettre-Circulaire, à tous les Mai- de son ressort, & les a invités à prépa- r au Chef-Magistrat tous les honneurs ossibles: Le Préfet leur a recommandé sur-tout l'organisation des Gardes d'honneur dans tous les lieux, où *Bonaparte* doit séjourner ou seulement passer; il a ajouté, qu'il y aura à cette occasion à *Aix-la-Chapelle* une Exposition des Produits des Manufactures & Fabriques du Département. La visite de la Place de *Juliers*, entourée de nouvelles Fortifications, doit faire aussi partie de la tournée du *Premier-Consul*. Il est question encore de Revuës Militaires dans les environs de *Mayence*, & dans ceux de *Strasbourg*, où il sera formé de petits Camps.

A en juger par le passage très-fréquent de Couriers *François* & *Hollandois*, allant à *la Haye* & à *Paris*, la Correspondance entre les deux Gouvernemens doit avoir repris une grande activité depuis quelques jours. Les Troupes *Françoises* réunies dans la République *Batave*, en y comprenant celles qui étoient destinées pour la *Louisiane*, forment déjà une Armée assez considérable. Suivant l'état qu'on en publie ici, cette Force consiste dans les Corps suivans; sçavoir: Les 11me & 19me Régimens de Dragons; le 2me de *Hussars*; les 17me, 54me & 95me Demi-Brigades d'Infanterie de ligne, à trois Bataillons chacune; la 76me, 81me & 100me de ligne, à deux Bataillons chacune; la 27me Demi-Brigade légère, à trois Bataillons; deux autres Bataillons, dont on ne désigne pas le N°; outre quelques Compagnies d'Artillerie à pié & à cheval. Les mouvemens d'une partie de ces Troupes entre la première & la seconde ligne des Places fortes de la République *Batave* se continuënt toujours: On ignore jusqu'à-présent, dans quelles positions elles doivent s'arrêter définitivement.

L'*Académie Royale des Inscriptions, Belles-Lettres, Histoire & Antiquités de* STOCKHOLM avoit proposé pour le concours de l'année 1803. les sujets suivans:

Pour l'Histoire: " Recherches Historiques " & Critiques sur les Ouvrages & autres " Ecrits imprimés ou non imprimés, qui ont " été composés en *Suède* par des Personnes " Royales. " Un seul Essai a été présenté avec la Devise: *Regit dictis animos. Virg.* Et, quoique cet Essai n'eût pas le degré de perfection requis pour être couronné, l'Académie croit cependant devoir applaudir au soin de l'Auteur d'avoir rassemblé des notions intéressantes sur plusieurs Pièces tant imprimées que manuscrites.

Pour les Langues Sçavantes & Etrangères: " Examen des avantages ou desavantages des " méthodes, inventées de notre tems pour " faciliter l'étude des Sciences; & si ces mé- " thodes peuvent être nuisibles à la solidité " de l'érudition. " Deux Essais ont été pré-

fentés: No. I. avec la Dévise: *Non sufficit ad scientiam alicujus, ut sciat in universali & confuse, sed oportet scire determinate & distincte. Aristot. Eth. 6.* No. II. avec la Dévise:

Qui cupit optatam cursu contingere metam,
Multa tulit fecitque puer, sudavit & alsit,
Abstinuit Venere & vino.

Mais ni l'un ni l'autre de ces Essais n'ont été de nature à pouvoir être couronnés.

Pour les Antiquités: " Recherches sur „ l'origine des Manufactures & des Métiers „ en *Suède*, ainsi que sur leur état & les Ré„ glemens y relatifs pendant le tems du Pa„ ganisme & du *Catholicisme.*" Il n'a été présenté aucun Mémoire sur ce sujet.

Pour les Inscriptions & Emblèmes: " 1o. „ Projet d'Epitaphes du Roi *Charles* VIII. „ *Knutsson*, de *Birger Jarl* & *Torkel Knuts„ son.* 2o. Projet de Médailles sur les évé„ nemens les plus remarquables en *Suède* „ pendant le dix-huitième Siècle, au choix „ des Concurrens." Sur cette matière il a été présenté un seul Essai, ayant pour Dévise: *Ne gratia factis nulla rependatur. Ovid.*; & que l'Académie a trouvé digne d'être couronné. L'Auteur est le Maitre-ès-Arts & Régent de l'Ecole de *Hernoesand*, *Gunnar Backman*, qui avoit déjà remporté deux fois le Prix pour des Projets d'Inscriptions & de Médailles. Outre cela il a été présenté un Projet d'Epitaphes du Roi *Charles* VIII. *Knutsson*, de *Birger Jarl* & *Torkel Knutsson*, en Vers *François*, avec la Dévise: *Meo, rogo, parcant Opusculo, in quo fiat propositi semper a jocis ad seria, a seriis vicissim ad jocos transire.* Mais ce Projet n'a pu être admis, n'ayant pas été présenté au terme préscrit, & ne remplissant que la première partie de ce que l'Académie avoit désiré.

Avec le consentement du Roi son Prote… l'Académie propose pour l'année cour…

Pour l'Histoire: " Recherches Hist… „ & Critiques sur les Ouvrages & … „ Ecrits imprimés ou non imprimés, … „ été composés en *Suède* par des Pe… „ Royales." Le Prix est une Médail… de 26. Ducats.

Pour les Langues Sçavantes & Etr… „ Examen des avantages ou desavanta… „ méthodes, inventées de notre tem… „ faciliter l'étude des Sciences; & si … „ thodes peuvent être nuisibles à la … „ de l'érudition." Le Prix est une … le-d'or de 26. Ducats.

Pour les Antiquités: " Recherch… „ l'origine des Manufactures & des … „ en *Suède*, ainsi que sur leur état & … „ glemens y relatifs, pendant le tems … „ ganisme & du *Catholicisme.*" … est une Médaille-d'or de 15. Ducats.

Pour les Inscriptions & Emblèmes: … „ Projet d'Epitaphes du Roi *Charles* … „ *Knutsson*, du Sénateur Royal & P… „ de la Chancellerie, Comte *Bénoît*… „ *stjerna*, du Sénateur & Feld-Mar… „ Comte *Magnus Stenbock.* 2o. P… „ Médailles sur les événemens les … „ marquables en *Suède* pendant le d… „ tième Siècle, au choix des Concurr… Le Prix est une Médaille-d'or de 12.

Les Ouvrages pour le concours … Dévises, & les noms cachetés de le… teurs, doivent être transmis à l'Ac… avant le 20. de Janvier l'an 1804, … port, à *Stockholm.* Pour retirer les … ges, qui n'ont pas été couronnés, on … s'adresser au Secrétaire de l'Acad… *Hallenberg.*

Sont dévolues à la nouvelle Chambre Pupillaire, *ainsi qu'à celle* chargée de la … des Masses insolvables *de la Colonie de* SURINAM, *les Masses suivantes; sçavoir* … *de* Hermanus Sytsama *le* 5, J. W. Kaps *le* 9, Maria-Antonia Schelicque *Veuve* … van Claveren *le* 15, Friederig-Wilhelm Stupp *le* 17. *Septembre*; Johan-Jacob Th… Johannes Kok *le* 10, Henri-Christoph Brosche *le* 20. *Octobre de cette année.* C… *ment à l'Article* XIV. *de l'Instruction & Ordonnance, émanées pour la sus-dite Ch… on prie tous ceux, qui ont à former des prétentions à la charge des Masses sus-dites … en sont Débiteurs, de déclarer leurs prétentions ou faire le payement de ce qui pour… dû par eux, dans le délai d'une année à compter du jour auquel les dites Masses so… luës à la Chambre, à peine de déchéance de leur droit & justice envers les Curat… la dite Chambre.*

PARAMARIBO le 5. Novembre 1802. (Signé) J. E. VAN ONNA, Secré…

NB. *Comme* six mois *du terme d'un an, stipulé dans l'avis ci-dessus, sont déjà … ce terme de payement & de déclaration des prétentions respectives vient d'être prolongé … Sous-signé, dûment autorisé à cet effet, de six nouveaux mois à compter de ce jour.*

AMSTERDAM, le 4. Mai 1803. (Signé) C. VAN HOOGEVEEN-LANGERAK.

Vente publique à ROTTERDAM, *d'une partie de* 1186. *Balles de Caffé de Mo… quelle se fera le* 11. *Mai* 1803. *par les Courtiers Jurés* H. BROUWER, Fils de T… ZYLMANS & S. FABER, *auxquels on pourra s'adresser pour obtenir des … tions ultérieures.*

A LEYDE, *par* ABRAHAM BLUSSÉ, *le Jeune.*

PPLEMENT AUX NOUVELLES POLITIQUES, publiées à LEYDE, le 6. Mai 1803.

XTRAIT *d'une Lettre de* RATISBONNE *du 21. Avril, écrite par un* François.

ES trois nouvelles Notes des Ministres Médiateurs n'ont trouvé aucune opposition dans la Séance de la *Députation* de l'*Empire*, tenuë hier. Mr. de *Collorédo*, Subdélégué de *Bohème*, a déclaré en particulier, " qu'il accède en- " tièrement aux propositions faites par les Puissances Médiatrices; toutefois à l'égard du Péage d'*Elsfleth*, il attendoit des Instructions ultérieures de sa Cour." Ministre de *Würtemberg*, Mr. de *Normann*, malgré les observations des Ministres Médiateurs, a insisté sur la pré-éminence qu'il prétend appartenir au Séréniſſime Duc qu'il représente; mais le Subdélégué de *Hesse-Cassel* a sur-le-champ protesté contre cette prétention." Il vient d'être porté aussi à la Dictature de la *Députation* un grand nombre de nouvelles Réclamations de la part des Ministres de *Bavière*, de l'Ordre de *Malte*, du Prince de *la Tour & Taxis*, & d'autres Princes possessionnés en *Souabe*, " au sujet des empiétemens que se permettent les Baillis & autres Fonctionnaires *Autrichiens*, & surtout du Séquestre apposé sur tous les Biens & Revenus de ces Princes & Etats dans l'enceinte des Districts de la *Souabe*, qui appartiennent à la Maison d'*Autriche*." La plus forte de ces Déclarations est celle, qui a été remise par Mr. le Comte de *Görtz*, Ministre *Prussien*, en sa qualité de Plénipotentiaire de la Maison de *Nassau-Orange* près la Diète. M. de *Görtz* réclame particulièrement, & avec beaucoup d'énergie, les Possessions dépendantes de la ci-devant Abbaye de *Weingarten* & de son Territoire, & a représenté avec les couleurs les plus vives les procédés des Baillis *Autrichiens*, employés sur les lieux. On croit, que la *Députation* adressera des représentations à la Cour de *Vienne*, pour faire cesser ces empiétemens, & que, si cette démarche n'est pas suivie de satisfactions désirées, les Ministres Médiateurs interviendront."

On parle, de nouveau, de propositions de la Cour de *Vienne*, tendantes à augmenter le Collège Electoral, en y faisant entrer quelques Etats *Catholiques*, & nommément le Grand-Maître *Teutonique*, dans l'intention de rétablir la parité de Religion. Cette Cour demande encore, que les nouveaux Electeurs payent pour l'obtention des Lettres-Patentes, par lesquelles leur Dignité leur sera conférée, à la Chancellerie d'Etat siégeant à *Vienne*, des droits considérables: Les trois nouveaux Electeurs *Protestans* refusent d'adhérer à cette demande, & se sont adressés à ce sujet aux Ministres Médiateurs."

Dans le courant du mois de Mai, un Camp de trente à quarante mille Hommes de Troupes *Autrichiennes* doit être formé dans la *Carinthie*."

De RATISBONNE, *le 22. Avril.* Les Ministres Comitiaux, nouvellement réunis n'attendront pas longtems l'arrivée du Décret Impérial relativement au Plan d'indemnité, si toutes les promesses ne trompent point. Dans l'intervalle les Notes des Ministres Médiateurs & des Réclamations de plusieurs Princes ont continué à occuper la Diète & surtout la *Députation* de l'*Empire*. Celle-ci, en s'assemblant avant-hier pour la première fois depuis les Vacations de Pâques, prit en délibération les trois Notes *Françoises* & *Russes*, remises deux jours auparavant au Subdélégué Directorial. Celle, qui annonçoit l'Arrangement conclu à l'égard du Péage d'*Elsfleth*, fut confirmée par une Déclaration y conforme du Ministre d'*Oldenbourg*, envoyée de même à la Diète, afin de faire insérer une Protestation précédente: Le Subdélégué de *Bohème* exprima l'intention d'en référer à sa Cour. La Note, tendante à confirmer l'égalité de rang entre les nouveaux Electeurs de *Würtemberg*, *Hesse-Cassel* & *Bade*, donna lieu à l'assertion des prétentions particulières du premier Prince par son Subdélégué à la *Députation*. L'autre Note, dont l'objet étoit d'éclaircir quelques doutes, élevés entre le Prince de *Wiedrunkel* & celui de *Nassau-Weilbourg*, sur les objets compris sous le nom de *Kellerey* de *Wilmar*, n'occasionna aucune réflexion. Ces Notes, enfin, furent agréées toutes par l'Assemblée, & leur communication à la Diète résoluë. La même Séance de la *Députation* a été marquée par une première discussion plus sérieuse sur plusieurs Mémoires, récemment pré-

tentés de la part de *Bavière*, *Würtemberg*, *Nassau-Orange*, *la Tour & Taxis* & Maisons, pour se plaindre " de ce que plusieurs objets assignés en indemnité, & „ d'anciennes Propriétés (*Bavaroises*,) sur Territoire *Autrichien*, étoient séquest „ les Officiers de cette Puissance. " Les Mémoires ayant été mis sur le tapis Subdélégué Directorial, celui de *Bohême* déclara, " qu'ils renfermoient des plai „ multipliées contre les Officiers Impériaux, qu'il ne lui étoit pas possible de „ quer à leur sujet sans Instruction spéciale, & qu'en conséquence il devoit de „ les ordres de sa Cour. Néanmoins il observoit au préalable (ajouta-t-il,) „ Cour Impériale n'avoit exercé que les mêmes droits, dont *Bavière* & d'autres „ s'étoient prévalus en pareilles circonstances. Par rapport aux griefs particul „ l'Electeur *Palatin*, on sçavoit qu'il possédoit déjà depuis le 1. Décembre der „ partie supérieure du Pays d'*Eichstädt* & la Ville de *Mühldorf*, à la compensati „ quoi étoient affectées les Possessions de ce Prince en *Bohême* & celles de *Breisg* „ *Autriche* : Les estimations à faire des objets respectifs montreroient à quelle Pa „ seroit d'indemniser l'autre ; & la Cour Impériale avoit déjà nommé ses Commi „ pour terminer cette affaire. " Cependant le Subdélégué de *Brandebourg*, appu sur-tout les représentations faites contre l'occupation, de la part de l'Empereur Dépendances de Pays d'indemnité situées sur le Territoire *Autrichien*, lesquelles voient point être distraites de l'objet principal, opina, " qu'il falloit communiquer „ tes ces représentations au Ministre-Plénipotentiaire Impérial, avec prière insta „ s'employer à la promte réparation des griefs ; & qu'en même tems on devoit fai „ reille communication aux Ministres Médiateurs, & solliciter & invoquer leur „ vention, protection & garantie, au nom de la *Députation*. "

Le Militaire Impérial a quitté *Saltzbourg* le 15. de ce mois : Il gardoit jusqu'alors te Ville pour l'Archiduc Grand-Duc de *Toscane* conjointement avec le Militaire du il en a laissé maintenant à ce dernier seul tout le soin. L'*Autriche* a désiré, q Troupes *Françoises* aussi ne tardassent plus à évacuer le *Brisgau*, destiné au Duc *dène* ; mais il paroît, qu'à *Paris* on persiste à s'opposer à ce voeu, & à en faire dre l'accomplissement de la ratification du Plan d'indemnité par l'Empereur.

De FRANCFORT, *le 27. Avril.* — La maturité actuelle des arrangemens en f semble avoit permis la publication de plusieurs Conventions y relatives, sur lesq on gardoit plus ou moins le secret jusqu'ici. Ainsi l'Acte, par lequel le Prin *Nassau-Orange* a cédé au Prince-Héréditaire, son Fils, le Gouvernement des n les acquisitions de sa Maison, a vu le jour depuis quelque tems. Il en est de même Traité entre la *Prusse* & la *Bavière*, où la premiere Puissance consent à ce que lecteur *Palatin* prenne tranquillement possession des Dépendances de ses nouveaux enclavées dans le Territoire des Principautés *Prussiennes* d'*Anspach* & de *Bayreuth*. publication d'une autre nature, qui vient d'être faite en *Allemagne*, est celle d'une Lett nistérielle *Françoise*, en faveur des *Emigrés* de cette Nation non rentrés encore, & que

EXTRAIT *d'une Lettre du Ministre des Relations-Extérieures au Citoyen* HIRSIN *Resident à* Francfort. — PARIS, le 29. *Germinal* an 11. (19. Avril 1803.)

„ CITOYEN, Les observations, qui m'avoient été adressées par plusieurs Agens République concernant l'exécution des dispositions du *Sénatus-Consulte* du 6. Flor 10. (26. Avril 1802.) relatif aux *Emigrés*, m'ayant mis dans le cas d'en référer au Juge, & de l'inviter à proposer au Gouvernement une mesure, qui pût concilier la f sion à la République des *François* établis en Pays Etrangers, avec la continuation dence nécessaire par le soin de leur fortune & par l'intérêt des Etablissemens qu'ils formés, j'en ai reçu une Réponse conçue en ces termes. "

„ *J'ai mis dans le tems sous les yeux du* Premier-Consul, CITOYEN MINISTRE *Question importante dont vous m'entretenez dans votre Lettre du* 17. *de ce mois. les Intentions qu'il m'a manifestées : Il n'entend point, que le délai fixé par le Sé Consulte du* 6. Floréal *an* 10. *fût fatal pour les* François, *qui n'ont quitté leur à diverses époques, que pour se livrer en Pays Etrangers, ou à des spéculations Com tes, ou à l'exercice des Arts Libéraux & Mécaniques, ou à l'Instruction publique. Son intention est, que les Déclarations de tous ces* François *puissent être reçues par bassadeurs & Agens Diplomatiques, malgré l'écoulement du délai qui a expiré ad miaire, & qu'ils soient amnestiés par mois, aussi-tôt que ces Déclarations me seront nues. — Le* Premier-Consul *veut plus encore : Il veut, que tous ces* François

leur résidence en terre Etrangère, pendant tout le tems qui leur sera nécessaire pour ter-
les objets de Commerce, d'Arts ou d'Instruction, qui ont motivé leur départ de France,
que leur séjour dans ces Pays. Lorsqu'ils voudront continuer leur résidence, ils se pré-
délivrera la Permission nécessaire. Expédition en forme de cette Permission sera envoyée
Préfet du Département, où celui qui l'aura obtenue avoit son dernier Domicile, afin de
notre par-là où l'Individu existe, & qu'il puisse jouir en France *de tous les droits qui ap-*
tiennent aux François, *& dans lesquels il aura été réintégré par son amnestie, & par la*
mission de continuer sa résidence en Pays Etranger. — Le Premier-Consul *n'entend affran-*
de la déchéance, encourue par l'expiration du délai, que les Individus des Classes ci-
désignées; cet acte de clémence ne devant point être appliqué à ceux, qui ont abandonné
Patrie, ou pour porter les armes contre elle, ou, ce qui est encore plus condamnable,
exciter à force de démarches & d'intrigues les diverses Puissances à armer contre nous.
indifférence, que ces Individus ont affecté de témoigner d'abord pour une grâce insigne,
ils auroient dû recevoir avec le sentiment de la plus vive reconnoissance, ou même l'hésita-
qu'ils ont mise à en profiter, les en rend tout-à-fait indignes. "

EXTRAIT des Nouvelles de PARIS *jusqu'au* 11. Floréal (1. *Mai.*)

Dans la Séance du *Corps-Législatif* du 8 de ce mois, le Projet de Loi sur les Douanes a été sanctionné, & ainsi tout leur nouveau Système confirmé solemnellement, tel qu'il a été introduit depuis un an. Le même jour il a été soumis à l'examen de la Législature une nouvelle matière importante, l'entreprise intéressante d'un Travail public des plus vastes, qu'on préparoit depuis longtems: C'est la réunion de la *Sambre* à l'*Escaut*, au moyen d'un Canal de Navigation à construire entre *Charleroy* & *Bruxelles*. Le Conseiller-d'Etat *Miot*, en demandant aux Législateurs, qu'ils autorisassent l'exécution du projet, leur donna l'idée suivante du Plan conçu.

" L'ouverture d'un Canal entre *Bruxelles* & *Charleroy*, pour réunir la *Sambre* & l'*Escaut*, n'est point une idée nouvelle. Le Gouvernement *Autrichien* s'en étoit occupé, il y a environ un Siècle, & regardoit ce Canal comme un des Ouvrages les plus utiles, que l'on pût entreprendre & exécuter. Mais aucune tentative sérieuse n'avoit encore été faite, & l'on n'a même trouvé dans les Archives du Pays ni Plans ni Mémoires, qui pussent servir de guide. Le Projet, qui a été soumis au Gouvernement, & qu'il a adopté, est donc un travail entièrement neuf, exécuté d'après ses ordres; vous jugerez, par l'Analyse, que je vais en faire, du soin que l'on a apporté à sa confection. "

" La distance entre les deux Villes de *Bruxelles* & de *Charleroy*, est d'environ 48. mille mètres par la route ordinaire (1); mais, la direction du Canal devant se porter sur les Vallons arrosés par les Rivières du *Piéton*, de la *Samme* & de la *Senne*, son développement devoit être nécessairement beaucoup plus considérable, &, suivant le Plan auquel on s'est arrêté, il est de 78,250. Mètres. De cette distance, 18,250. Mètres sont depuis *Charleroy*, tout le long du Vallon occupé par la Rivière du *Piéton*, qui se jette dans la *Sambre*; & le Canal, dans cette longueur, sera alimenté par cette Rivière, ainsi que par des rigoles latérales qui amèneront les eaux des ruisseaux & des sources voisines: La pente de cette partie du Canal est de 34. Mètres, & sera retenue par douze Ecluses de deux Mètres de chûte chacune. Du côté de *Bruxelles*, le Canal, dans une longueur de 50,500. Mètres, suivra les Vallons arrosés par les Rivières de la *Samme* & de la *Senne*, qui se jettent à l'opposite du *Piéton* dans le grand Canal de *Bruxelles*, & de-là dans l'*Escaut*. La pente du Canal dans cette longueur sera de 105. Mètres 58. Centimètres, & elle sera retenue par 44. Ecluses ayant, les 12. premières, deux Mètres de chûte, & les 31. autres, 2. Mètres 55. Centimètres. Ainsi, le Canal, dans une longueur de 68,750. Mètres sur 78,500, suit deux Vallons opposés, dont les eaux se portent du côté du *Midi* dans la *Sambre*, & du côté du *Nord* dans l'*Escaut*; mais la réunion de ces deux parties ne peut se faire qu'en franchissant un seuil intermédiaire, formé par une chaîne de Montagnes qui sépare les deux versans. "

" La direction à donner au Canal, pour surmonter cet obstacle & établir le point de partage des eaux, est la partie la plus importante du travail, & elle est traitée avec le plus grand soin. Quatre directions différentes ont été examinées avec détail, & la comparaison exacte des dépenses & des difficultés, que chacune d'elles entraînoit, a seule déterminé le choix qui en a été fait. On s'est donc arrêté à celle de ces quatre directions, qui préfente, à la vérité, la nécessité d'un développement plus considérable, mais qui rencontre le sommet le plus bas, & le moins élevé de la Montagne, & qui, par conséquent, entraîne le moins de dépenses. Le Devis de la dépense à faire pour chacune de ces directions a même été fait, & il se trouve, que la première, qui a été adoptée, seroit de 1,300,000. Francs; la seconde, de 1,600,000; la troisième, de 3,900,000; la quatrième, qui est à la vérité la plus courte de

(1) *Le Mètre comprend trois pieds onze lignes & demie environ.*

tentes, de 5,100,000. Fr., & qu'ainſi le rapport de ces dépenſes entre elles eſt com
nombres 13, 25, 39 & 51; réſultat, qui prouve tout l'avantage économique de l'adop
la première direction. Ce même avantage ſe retrouve & dans des proportions beaucoup
fortes encore, ſi, au lieu de faire un deblai pour tracer un Canal à ciel ouvert, on
terminoit à creuſer un Canal ſouterrein, puiſque dans la première direction ce Canal ſe
400. Mètres; dans la deuxième, de 1400; dans la troiſième, de 2000; & dans la quatrième, de

„ Tout ſe réuniſſoit donc pour faire adopter la première direction; mais, après s'y ê
rêté, il falloit ſe convaincre de la poſſibilité d'alimenter & d'entretenir la Tranchée du
de partage, qui ſera de plus de 8000. Mètres de longueur; & c'eſt pour acquérir cett
viction, que le jeaujage des Rivières & des ruiſſeaux environnans, dont les eaux peu
être amenées par des rigoles latérales, a été fait en détail. Il réſulte de cette opér
qui a eu lieu pendant les mois de *Thermidor* & *Vendémiaire* (Août & Octobre) der
après une aſſez longue ſéchereſſe, que l'on peut compter ſur un produit moyen de 1936.
d'eau, qui en 24. heures fourniſſent 37,000. Mètres cubes d'eau, ſuffiſant à la dépe
108. Ecluſes ſuppoſées de 33. Mètres de longueur ſur 5. Mètres 19. Centimètres de la
& de deux de profondeur, & par conſéquent au paſſage de 54. Bateaux par jour au po
partage. Enfin, en comparant la ſurface des terreins qui verſeroient au Baſſin de partage du
de *Charlervy*, avec celle des terreins qui verſent aux Baſſins des autres grands Canaux de la
ce, on trouve qu'elle eſt moyenne avec celle des Canaux d'*Orléans*, de *Languedoc* & *du Ce*

„ Ainſi le ſuccès du projet paroît aſſuré. Les nivellemens, les travaux préparat
quoiqu'il en reſte encore à faire pour déterminer invariablement la direction du Canal
déjà aſſez précis pour ne laiſſer aucun doute ſur la poſſibilité de l'entrepriſe; l'on peut
calculer les avantages que l'on doit retirer de ſon exécution, ſans crainte d'être trompé
l'eſpérance de les voir réaliſés. Je vais examiner & détailler ces avantages. "

(*Nous pourrons faire connoître dans une Feuille ſuivante l'autre partie de l'Expoſ*

„ Une Inſtitution des plus anciennes de la République, qui date des tems du
toire, ſçavoir la coûtume d'inviter les Fabricans & Artiſtes *François* à expoſer au
cours à *Paris*, pendant les *Jours-Complémentaires*, les Produits de leur induſtrie
ſera point ſuivie cette année. Le Miniſtre de l'Intérieur vient d'en prévenir les in
ſés, & de leur en donner raiſon, par l'Avis ci-deſſous. "

„ *Les deux dernières Expoſitions des produits de l'Induſtrie* Françoiſe *ont offert à l'E
le tableau de nos richeſſes, & une nouvelle preuve de l'accroiſſement immenſe, qu'ont re
Arts & les Fabriques de* France *depuis le* 18. Brumaire. *Ces deux Expoſitions ont produi
l'effet, qu'on en attendoit: En préſentant l'état de ce qui eſt fait, elles ont montré
qui reſtoit à faire; & le déſir de créer, de perfectionner, a paſſé dans l'ame de tous les
ſtes: Ceux d'entre eux, qui ont obtenu des Prix, ſont par-tout de nouveaux efforts,
conſerver le rang auquel on les a élevés; & ceux, qui ont été moins heureux, cherc
mériter à leur tour une diſtinction: Tous rivaliſent d'ambition; & telle eſt la direction
mée aux eſprits, qu'on doit attendre les meilleurs & les plus prompts réſultats de tous ces
réunis. Mais le Miniſtre de l'Intérieur ne penſe pas, qu'il ſoit avantageux de trop
cher, ni de multiplier les Concours; il eſt pour les découvertes & les perfectionnemens
te de* maturité, *des* circonſtances, *des époques & des* ſaiſons, *qu'on ne peut avancer ni
Les Artiſtes & les Fabricans ſont donc prévenus, que l'Expoſition publique n'aura
cette année, & ils ſont invités à redoubler d'efforts pour rendre la première digne
fois des Arts, de la Nation & du Gouvernement.* "

„ Heureuſe la Nation *Françoiſe*, ſi de ſemblables objets, des Ouvrages d'utilité
que, l'encouragement du Commerce & des Arts, pouvoient ſeuls occuper ſon atte
Mais elle partage toujours des inquiétudes qui envéniment tout, les craintes gé
de l'*Europe* ſur la conſervation de la Paix, premier moyen & gage de l'aiſance
la proſpérité des Peuples. Le ſilence du Gouvernement ſur les débats avec l
de *Londres*, qui tantôt en faiſoit eſpérer une iſſue favorable, ſemble être regardé
comme un augure ſiniſtre. On en tire maintenant à *Paris* les plus ſombres conje
voyant les armemens augmenter ſans ceſſe de vigueur & devenir toujours plus men
d'un côté & de l'autre. Déjà, hier, le bruit du départ très-prochain de l'Amba
d'*Angleterre* a trouvé croyance. Il eſt démenti aujourd'hui dans un des Journa
plus accrédités, en ces termes: " Nous croyons ce bruit au moins prématuré, &
„ eſpérons que le génie, qui nous a donné la Paix, trouvera encore le moyen de la main

„ *Cinq p. c. conſ.* 53. Fr. 40. Cent. Actions de la *Banque de France*, 1107. Fr. &